

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'Éducation nationale, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 05 septembre 2016 portant création de la mention Activités de la forme du BPJEPS, spécialité Éducateur sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 10 juillet 2026 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Éducateur sportif mention Activités de la forme option Cours collectifs est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom
BP4ARA260595	Madame	DE DONATO	Calista
BP4ARA260596	Monsieur	EVEILLE	Charlie
BP4ARA260597	Monsieur	FABRE	Florent
BP4ARA260598	Monsieur	FAURE	Nicolas
BP4ARA260599	Monsieur	FRAISSE	Louis
BP4ARA260600	Monsieur	GONTHIER	Loïc
BP4ARA260601	Madame	LEDOUX	Camille
BP4ARA260602	Madame	LHOSTE	Romane
BP4ARA260603	Madame	MARS	Nolwenn
BP4ARA260604	Madame	PEILLON	Valentine
BP4ARA260605	Monsieur	SAMUEL	Gwenaël

Article 2. - La rectrice de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 16/07/2026

Pour la Rectrice de région académique, et par délégation,
La Cheffe de pôle Formations-Certifications MSA
Cécile LANGEAIS